

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. ItemJousse, Daniel, Nouveau commentaire sur l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670 \(1763\) | Comment proportionner les peines aux crimes](#)

Jousse, Daniel, Nouveau commentaire sur l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670 (1763) | Comment proportionner les peines aux crimes

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0397

SourceBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Jousse, Daniel](#)

Références bibliographiques[Jousse, Nouveau commentaire sur l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30664280n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : , (? -- ?)

TITRE pas de titre...

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE pas de date...

EDITEUR pas d'éditeur...

Joullin.
h^{ic} / ^{un} sur Pord^y
criminelle . 1763

c/w proportionner les peñts aux crimes. ³⁹⁸

xxxvii

"La proportion des peñts aux crimes dépend"

1° de la qualité du délit : "est plus" cette
qualité qui hitea diff^y de s^d crimes aux crimes
simples "

xxxviii

2° de sa gravité : "est un + s^d crime de
tue. 3 personnes, que de tuer une, ... de vol un
≡ évident que 1 ≡ unis

3° de la circonst^{es} du temps, du lieu et de la manière
de la crime, etc. etc. : "un vol fait nuit
et + évident que si est fait jour. un
vol fait avec effraction, ou ~~est~~ d'occasion d'indignité
d'insolence est + qualifié que l'vol simple."

4° de la qualité de la personne qui ^{est} le crime
"l'usage qui est de tuer de ^{est} l' de la mort,
l'complice qui ^{est} de la pénitente, ... un tueur
qui ^{est} de la simple.

xxxix

5° de la disposition ou volonté du criminel : "le
crime qui ^{est} commettre d'1 desir p^{er}icide
est vol + s^d sont vol + s^d ... que s'ich
étaient ^{est} de 1, ou ^{est}."

6° de la qualité de la personne offensée ou de



choix volé ou m'avez. un. à part m'avez
"ohi l'avez l'avez l'avez ^{Inland} ~~l'avez~~, est l'avez l'avez
in l'avez, d l'avez l'avez l'avez l'avez l'avez."

7. Des effets ou suite. De 2 autres est
d'avez l'avez, le + m'avez l'avez l'avez l'avez
se l'avez l'avez.